



Constructeur, redressement judiciaire et histoire d'argent.

Par **gegepat**, le **27/01/2014 à 15:04**

[fluo]bonjour[/fluo]
Notre constructeur est en train de faire les procédures pour un redressement judiciaire. Celui ci ne répond au tél, selon son père il est au Cambodge sur un autre chantier depuis presque 2 mois maintenant. Sa ligne téléphonique ne fonctionne plus.
Notre maison est terminée seulement il nous reste un déblocage de fonds à faire à la banque pour le plombier. Sur notre compte il nous reste 2450€. Il nous reste à payer 2000 pour le plombier et 3600 pour une entreprise d'enduit. Nous ne comprenons pas ce dépassement puisque dans le devis de notre constructeurs tout rentrait. Nous lui avons trop fait confiance et n'avons pas vraiment regardé si chaque déblocage correspondait.
Notre soucis c'est que pour le plombier et pour l'entreprise d'enduit nous sommes passés en direct. Les factures sont à notre nom et émises de la part des artisans. Qui doit payer les 3600€ en trop, nous ou le constructeur?
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **Titiduloiret**, le **30/01/2014 à 14:33**

Bonjour,
Si votre maison est terminée vous avez signée la réception des travaux?
Contacter vos assurances dommages ouvrage que vous avez souscrit lors de cette construction ou regarder votre contrat et les garanties de malfaçons de construction.
Cordialement

Par **gegepat**, le **30/01/2014 à 14:37**

Non malheureusement, nous n'avons pas signé la réception des travaux et avons bien du mal à contacter notre assurance comme nous n'avons pas de numéro à leur communiquer.

Par **moisse**, le **30/01/2014** à **15:57**

En clair vous n'avez pas souscrit d'assurance dommage ouvrage.
De toutes façons ce n'est pas un problème d'assurance, mais de maîtrise d'œuvre et de responsabilité professionnelle du prestataire en charge de la fonction.